

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 10 juin 2020 par conférence téléphonique.

Sont présents : M. Le Maire Patrick Bousez
 Mme France Rivet, conseillère
 M. Réjean Fournier, conseiller
 Mme Tammy Titley, conseillère
 M. Dany Paquet, conseiller
 M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2020-06-110 - CAMP DE JOUR

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'organiser un camp de jour en collaboration avec la Municipalité de St-Polycarpe, St-Télesphore et la Maison de la famille qui sera tenu à l'aréna de St-Polycarpe. Le coût du camp de jour sera de \$395.00 pour le premier enfant, \$380 pour le deuxième et de \$320.00 pour les autres. Mme Céline Chayer directrice générale et M. Le Maire Patrick Bousez sont autorisés à signer l'entente avec la Municipalité de St-Polycarpe, St-Télesphore et la Maison de la famille.

Les employés seront :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - Ariane Lajeunesse : | \$16.00 |
| - Athéna Deschambault : | \$13.85 |
| - Tyna Boulay : | \$13.35 |
| - Lietty Figueredo : | \$13.10 |

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire